

PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
SCAI	1
JONC	1
Intéressée	1

N° 3501-2018/ARR/DJA

du : 10/09/2018

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 1428-2016/ARR/DJA du 25 juin 2016 désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat à la commission d'agrément des candidats à l'adoption

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 58-2008/APS du 9 octobre 2008 relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption ;

Vu l'arrêté n° 1428-2016/ARR/DJA du 25 juin 2016 désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat à la commission d'agrément des candidats à l'adoption ;

Vu le rapport n° 25501-2018/1-ACTS/DJA du 4 septembre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 1 de l'arrêté du 25 juin 2016 susvisé, le mot : « *JURIN* » est remplacé par le mot : « *JURAIN* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée.